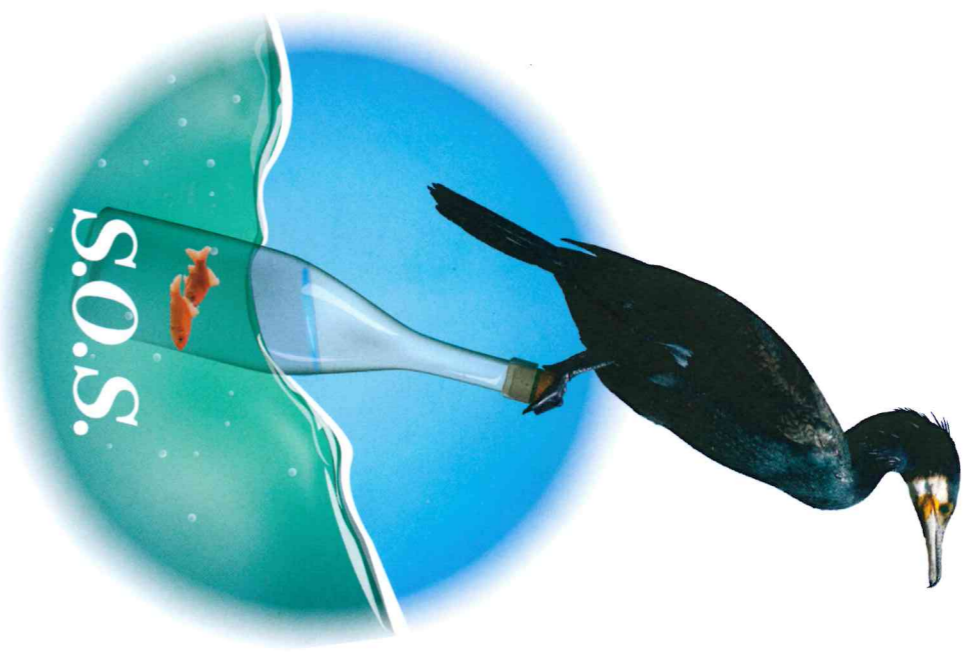


*Pisciculture et
étangs de France*



UNE ACTIVITÉ
EN VOIE D'EXTINCTION



La pisciculture : poule aux oeufs d'or ?

LA PISCICULTURE :

Une activité en voie d'extinction

Edito

Depuis l'apparition en nombre des cormorans, cela fait maintenant plus de 30 ans, on assiste à une baisse constante de la production piscicole des étangs. Avec une consommation journalière de plus de 400 g de poissons, sans compter les poissons blessés et donc condamnés, les cormorans constituent une véritable menace pour tout le patrimoine halieutique et toute la biodiversité, malgré les dires de certains écologistes.

Des autorisations de tirs ont été parallèlement mises en place pour atténuer les dégâts occasionnés dans les piscicultures et les eaux libres. On est passé à plus de 50 000 tirs autorisés par an pour l'ensemble de l'hexagone et malgré cela, la population peine à se stabiliser. Or ces tirs sont remis en question aujourd'hui par des écologistes purs et durs. Dominique Voynet, ministre de l'environnement à son époque plaiderait pour une population stabilisée autour de 70 000 oiseaux. Dans quelle situation se retrouverait la pisciculture et l'ensemble des étangs, lacs et rivières de France si on abrogeait totalement ces tirs sur les piscicultures et les eaux libres ?

Pour 100 000 oiseaux hivernants, cela représente des milliers de tonnes de poissons prélevés. Il y a 40 ans, l'oiseau était menacé de disparition. Des mesures de protection draconiennes avaient été alors instaurées. Depuis, les effectifs ont largement augmenté. De 4 000 cormorans en 1970, leur nombre est passé à plus de 100 000 hivernants permanents en 2010 en France, sans compter les populations nicheuses de plus en plus présentes. De ce fait, le volatile a été rétrogradé d'échelon dans la protection, même s'il

Pourquoi continuer à protéger un oiseau qui n'a pas de prédateurs, qui commet des dégâts irréversibles (non indemnisés) et qui menace inexorablement de devenir de la filière piscicole française et la biodiversité des lacs, étangs et rivières de notre pays ?

DÉMOGRAPHIE

→ Un fort taux de croissance de l'espèce

Dans les années 1970, le **cormoran** était rare, presque en voie d'extinction. Depuis le naufrage de l'Amoco Cadiz, l'espèce est devenue protégée et a connu un spectaculaire développement. Avec un fort taux de reproduction (2-6 poussins par nid), une espérance de vie de 20 ans et une protection pratiquement totale (interdiction du massacre des oeufs dans les pays nordiques, préservation intégrale des colonies nichieuses se trouvant aux Pays-Bas sur des terrains appartenant aux associations de protection des oiseaux), les effectifs de l'espèce **se sont littéralement envolés**.

Le peuplement européen est estimé à 1 million d'oiseaux aujourd'hui. Avec un taux de reproduction de 17% par an, l'espèce est tout sauf menacée. Il s'agit là du genre **carbo carbo sinensis** qui réside aussi dans l'intérieur des terres. Il migre des pays scandinaves où il se reproduit au printemps, vers le sud de l'Europe en hiver (France, Espagne Italie...). Cependant on assiste depuis plusieurs années à

une **sédentarisation de nombreux oiseaux** dans les pays où l'espèce demeureait l'hiver et où elle se reproduit maintenant.

Imaginez C'est ainsi que la population nicheuse devient de plus en plus importante en France (d'une quarantaine de couples en 1990, on est passé à 7 248 couples nicheurs continentaux en 2015). De migratrice, l'espèce devient endémique avec tout le cortège de prédation que cela comporte. Sous la pression des pêcheurs et des pisciculteurs, la France a décidé d'instaurer **des quotas de tirs** pour limiter son expansion. Avec 15 000 oiseaux abattus en 1998 après le reclassement en 1989 (le cormoran est passé à l'annexe 3 des animaux protégés), on est passé à plus de 50 000 cormorans tirés actuellement et les effectifs sont toujours pratiquement stables malgré l'augmentation des quotas.

Une solution avec ramassage des oeufs et destruction des nids devient indispensable pour limiter l'essor de l'espèce.



De nombreuses bouches à nourrir...

FICHE D'IDENTITÉ

→ **400 à 500 g**
de poissons
avalés
quotidiennement

C'est la quantité ingérée journalièrement par le cormoran. **Toutes les espèces de poissons sont touchées.** L'oiseau s'attaque sans distinction aux cyprinides, salmonidés, percidés, brochets, truites, anguilles... même les ombles sont concernés. Cette prédation n'est pas sans constituer des problèmes sur des stocks de poissons déjà fragilisés. On pense tout particulièrement aux populations d'anguilles, d'ombles ou de brochets, truites de souche qui sont dans certaines régions menacées. Un des arguments des protecteurs des oiseaux résiderait dans le fait que l'oiseau ne s'attaquerait qu'aux poissons blessés ou malades et aurait donc un intérêt écologique tout trouvé. Ou encore qu'il ne s'attaquerait qu'aux cyprinidés ou aux poissons-chats : poissons délaissés des pêcheurs ou des pisciculteurs. Or, malgré leurs dires pour essayer de trouver un argumentaire écologique, **l'oiseau est un parfait opportuniste.**

Il prélèvera ce qu'il va trouver en allant au plus facile : des poissons-chats aux brochets ou anguilles qui sont longilignes et donc faciles à ingurgiter. La dessus, il faudra encore compter les poissons blessés qui seront condamnés. Contrairement à ce que soutiennent les protecteurs des oiseaux, le rôle d'équarisseur des cormorans ne tient pas debout : en effet, un poisson blessé ou malade a une durée de vie très, très limitée vu le nombre de prédateurs... On pourrait encore parler des vers ou des maladies dont l'oiseau est porteur et qui peuvent contaminer un étang ou un élevage, où des normes sanitaires élevées sont exigées. L'oiseau se nourrit au lever du jour. Puis dans la journée, après chaque repas, il se pose sur un perchoir ou un arbre pour se sécher au soleil car son plumage n'est pas imperméable. Très sociable, il vit en dortoirs, qui peuvent accueillir dans certains cas, plusieurs milliers d'individus. Phénomène récent : sous l'effet des tirs on assiste à une multiplicité et à un éparpillement de ces mêmes dortoirs.



Médaille des campagnes de France.

PROTECTION

➔ **Très peu de subventions ou d'aides publiques, aucune indemnisation**

Face à l'appétit de la gente ailée, le pisciculteur dispose de relativement **peu de moyens de protection**, et tout dépend de la surface en eau de la pisciculture.

Dans le cas de piscicultures intensives (salmonicultures) où la surface des bassins à protéger est réduite, la protection s'avère plus facile à mettre en place, par l'intermédiaire de filets

ou de filets tendus parallèles qui empêchent les oiseaux de se poser. En effet, il leur faut, du fait de leur poids et de leur envergure une assez grande distance pour décoller. Par contre dans le cadre de piscicultures à usage extensif, **la protection s'avère plus compliquée**.

L'installation de filets parallèles ou de filets tendus est plus difficile à mettre en place sur de grandes étendues. La pose d'effaroucheurs de type canon, d'un coût élevé, n'est pas possible près des habitations, du fait des nuisances sonores. De plus, les oiseaux s'accommodent au fur et à mesure du bruit. Un autre système de protection existe :

l'installation du cormoshop sonar qui imite le son de l'orque mais les résultats semblent limités. L'idéal résiderait dans l'installation de filets couvrant la totalité de l'étang, mais leur coût est prohibitif. Il faut compter environ 200 à 300 euros pour 1 000 m² rien que pour les filets, sans les poteaux, les tendeurs, la pose, les infrastructures... Pour la protection de son outil de travail, le pisciculteur bénéficie d'aides et de subventions dérisoires. Après autorisation, il doit se transformer en chasseur pour protéger son bien en payant évidemment les cartouches, le fusil et le permis. Tous ces moyens sont peu efficaces et onéreux. Ils ne protègent pas totalement le milieu piscicole. On peut se poser la question de la pertinence du respect du droit de propriété défini comme inaliénable !

Les bergers ont droit à des indemnisations en cas d'attaques de loups. le pisciculteur bénéficie d'aides et de subventions dérisoires. Après autorisation, il doit se transformer en chasseur pour protéger son bien en payant évidemment les cartouches, le fusil et le permis. Tous ces moyens sont peu efficaces et onéreux. Ils ne protègent pas totalement le milieu piscicole. On peut se poser la question de la pertinence du respect du droit de propriété défini comme inaliénable !

Quelques bonnes nouvelles heureusement, la Région Grand Est et le département de la Moselle par exemple se sont engagés pour l'aide à l'aquaculture.



Des moyens de protection dérisoires.

RÉGLEMENTATION

➔ **Un amoncellement de textes, d'arrêtés, de lois, de normes, de décrets...**

Un enchevêtrement de règlements, de normes, d'arrêtés...



Mais pas pour tout le monde !

Résultat : la pisciculture française est malade. Les lois sur l'eau, les normes et autres arrêtés du Code de l'Environnement, ainsi que des circulaires européennes créent un véritable carcan administratif qui freine toute perspective d'avenir de la filière. **Le Code de l'Environnement** voit apparaître chaque année plus d'articles et de nouvelles normes. Pour cause administrative, il est devenu pratiquement impossible de créer en France un étang destiné à la pisciculture. Autre tracasserie anecdotique : l'épineuse question quant à l'emploi de carpes herbivores (carpes amour) pour limiter la prolifération végétale - interdites jusqu'à peu en France alors qu'elles sont utilisées à cette fin dans toute l'Europe. Il faut souligner que l'emploi de « ces brouteuses » est une bonne solution écologique face à l'utilisation de produits chimiques de plus en plus réglementés voire interdits.

Autre problème suite au réchauffement climatique : les périodes de sécheresse plus fréquentes engendrent des autorisations de

vidange d'étangs de plus en plus difficiles à obtenir, même en automne. Or la vidange ne peut s'opérer qu'à une certaine température de l'eau, en dehors des périodes de gel. Cette opération est indispensable pour récolter le poisson et reste la seule source de revenu du pisciculteur. Pourquoi de tels refus alors que l'eau revient dans le milieu ?

Autre incompréhension : avec des normes vétérinaires drastiques, par exemple pour les salmonicultures, les piscicultures en France sont strictement contrôlées au niveau de l'alimentation des poissons ou de la qualité de l'eau, alors que d'autres pays ne sont pas soumis aux mêmes règles et contraintes.

Ajoutez à toutes ces normes, le corollaire qui pille en toute légalité les étangs, la boucle est bouclée. Aucun avenir pour la profession. Or un étang est un formidable laboratoire de biodiversité et avant tout un lieu de culture, quand il est une pisciculture et non un garde-manger pour oiseaux. Certains oiseaux piscivores et surtout le cormoran ne méritent plus le statut d'animaux protégés.

DÉGATS

➔ Des quotas de tir en hausse et un effectif quasi-stable Cherchez l'erreur ?

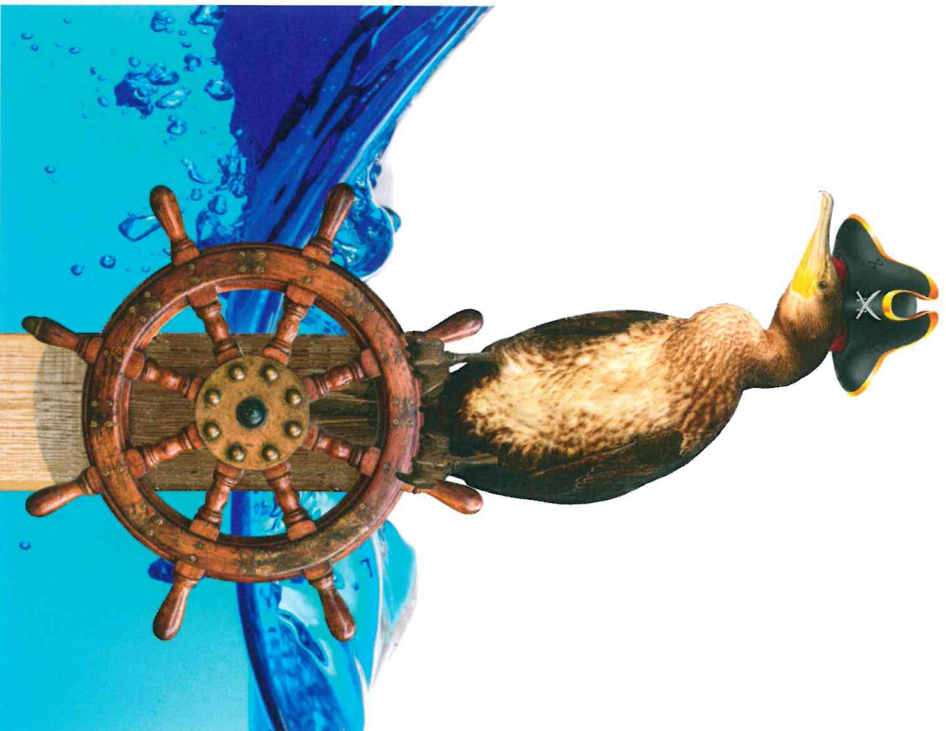
Malgré des quotas de tirs de plus en plus importants tant sur les eaux libres que sur les piscicultures, le nombre d'oiseaux est quasi stable. Les tirs de l'ordre de 54 000 en 2015 s'avèrent presque inopérants. Il faudrait les conjuguer à des prélèvements sur les nids pour avoir des résultats tangibles. **Le coût de ces tirs est exorbitant pour le monde piscicole.** En prélevant une moyenne de 400 g de poissons par cormoran et avec une présence de 100 000 oiseaux pour 6 mois d'hivernage, la quantité prélevée sur l'ensemble des eaux de l'hexagone est supérieure à la production piscicole française extensive en étang. L'estimation de ces pertes sur les piscicultures est évaluée au coût moyen de 150 € à 250 € par hectare au plan national. **Pourquoi continue-t-on à surprotéger un oiseau qui n'a pas de prédateurs à part l'homme ?** La fin de son statut d'animal protégé, pour en faire un animal chassable serait une bonne solution de même que le massage des oeufs. D'autre part, il s'avère également que l'oiseau est porteur de germes, de vers et de maladies. **A quoi sert de veiller à ce que les poissons soient indemnes de maladies et d'agents infectieux, si des oiseaux peuvent en toute quiétude contaminer le milieu aquatique.**

Avec des rendements de l'ordre de 100 kg par hectare, alors qu'ils étaient de plus du double avant l'invasion du cormoran, la pisciculture française est en déclin et n'arrive même plus à alimenter le marché national, alors qu'elle possède le plus grand domaine piscicole d'Europe. Il est urgent d'agir et d'obtenir des solutions pérennes en limitant déjà les colonies dans certains sanctuaires. Je cite par exemple les étangs du Forez : ils sont littéralement pillés par les cormorans qui viennent de plans d'eau totalement protégés, situés à quelques encablures de là.



Un parfait opportuniste.

A babord toute...



à la conquête des dernières terres

➔ **Aucun plan
d'eau n'échappe
à sa prédation !**

La population de cormorans, comme partout en France, explose dans la Dombes depuis une dizaine d'années. Cet oiseau, espèce protégée, n'est pas local ; il est originaire des pays nordiques, dont les habitants n'ont plus l'autorisation de prélever les œufs pour détruire les nids. **Un prix de vente du poisson né.** Le cormoran s'est rapidement reproduit en se dirigeant vers l'ensemble du continent. **Toutes les régions de France sont maintenant concernées comme toutes celles d'Europe.**

On estime que chacun d'entre eux détruit en moyenne 500 g à 1 kg de poissons par jour. Ce chiffre prend en compte à la fois les poissons mangés, mais aussi ceux blessés ou ceux qui meurent à cause du stress. Il plonge dans l'eau, peut y rester entre une et deux minutes, puis remonte à la surface après avoir avalé tel quel le poisson, qu'il digérera ensuite. Il se pose sur les arbres ou les digues et déploie ses ailes pour se sécher au soleil. **Il a bouleversé toute la chaîne alimentaire. Si on ne surveille pas un étang, même pendant quelques jours, un vol de cormorans peut le mettre à sac et même le vider complètement, dans le cas de petites surfaces. Le cormoran s'est de plus sédentarisé et le nombre de niches augmente chaque année.** Au début, les oiseaux se déplaçaient en grands groupes, pillaient un étang, puis les proies devenant plus rares changeaient de lieu. Mais depuis quelques années les oiseaux sont désormais moins nombreux au sein d'une colonie et plus éclatés géographiquement, augmentant considérablement le nombre d'attaques. Les doratoires se sont fragmentés et multipliés. Aucune région en France n'est épargnée. Il n'est qu'à voir le résultat d'un vol de plusieurs centaines de cormorans, même en été, au-dessus de la Loire pour réaliser l'étendue du désastre. **Les départements des Vosges, du Var et de la Loire Atlantique ont vu leur autorisation de tirs suspendue sous la pression des écologistes.**

BIODIVERSITÉ

➔ Pourquoi protéger un oiseau destructeur de biodiversité ?

La présence du cormoran, qui ne connaît aucun prédateur, entraîne une importante perte d'activité économique et du chômage dans le secteur de la pêche et de la pisciculture. Il est aussi un acteur de la perte de biodiversité des étendues d'eau. De nombreuses espèces végétales aquatiques, des insectes rares font partie de la richesse faunistique de nombreux étangs. De multiples espèces sont protégées à l'échelon régional et national. Ces richesses animales et végétales disparaîtront fatalement, si les propriétaires d'étangs et les pisciculteurs poursuivent la pratique d'abandon qui se dessine aujourd'hui. Car face à l'accroissement de la prédation, les propriétaires d'étangs n'arrivent plus à tirer un revenu financier suffisant leur permettant d'aleviner ou d'entretenir leurs biens. En effet, pour entretenir un étang, il est nécessaire de faucher les roseaux, de le curer afin d'empêcher son envasement. Sans entretien, un étang se comble naturellement : c'est le phénomène d'atterrissement. De même, par sa prédation, toute une classe d'âge de poissons disparaît : des poissons en majorité de 10 à 25 cm. Ils ne seront plus dans la chaîne alimentaires, créant un vaste déséquilibre dans la pyramide des âges et un manque de proies pour les poissons carnassiers. Il ne restera que quelques géniteurs. Quel intérêt de gérer un étang quand sur un alevinage de 200 kg de carpes à l'automne, vous ne retrouverez plus que 10 kg à la pêche un an après. Actuellement, des piscicultures extensives se transforment en champs de maïs au nom de la protection des cormorans. Doit-on faire passer la préservation d'une espèce qui est tout sauf menacée au détriment de la survie de toute une filière ? Si rien n'est entrepris rapidement et si le monde politique ne prend pas à bras le corps ce dossier, la pisciculture française est condamnée et à terme, plusieurs milliers d'emplois directs ou induits et des millions d'euros... Les étangs et pièces d'eau disparaîtront et avec eux une richesse faunistique et floristique reconnue qu'ils sont seuls à posséder. Un comble au moment où l'on parle de la conservation et de la protection de la biodiversité !

Etant bien entendu que tout ce que nous ne produirons plus, sera importé d'Asie ou d'Europe Centrale.



Le piège à cormoran

→ *Le poisson est peu visible contrairement à l'oiseau !*

Les protecteurs « jusqu'au-boutistes » de l'oiseau ne saisissent pas toutes les problématiques en jeu. Il ne s'agit pas uniquement de la sauvegarde de la biodiversité mais en réalité de **la mise en péril du système écologique** lui-même qui est basé sur **le principe d'équilibre**.

Un exemple significatif est le Lac du Der et ses lacs environnants, où une population de **10 000 cormorans a pris ses quartiers d'hiver et dont une partie s'est sédentarisée**. L'impact du prélèvement des oiseaux atteint **la production annuelle piscicole en biomasse du lac**. Si aucune régulation de ces volatiles n'est effectuée sur cette masse d'eau, on arrivera bientôt à une prédation plus importante que la productivité naturelle du lac. Ce qui portera préjudice à toute la biodiversité aquatique et à son activité pêche.

Les observateurs qui scrutent les oiseaux, quand le Lac du Der est au plus bas et qui se pâment devant leurs vols impressionnants, se délectant de la population de poissons, me font penser à des agents complices d'un véritable génocide. Le lac, l'activité pêche et avec elle les entreprises qui en découlent sont en danger.

Un oiseau qui ne possède aucun prédateur, la mise en péril du système à part l'homme.

On assiste à une sacralisation des oiseaux. Que veux-t-on faire, mettre la nature sous cloche et laisser-faire ?

La biodiversité ; au lieu de s'épanouir, s'apauvrit. Quel est le rôle du cormoran dans l'écosystème ?

Vu le grand nombre de prédateurs de poissons (mammifères : loutres... et d'oiseaux : mouettes, grèbes, hérons, aigrettes, balbuzards...) le cormoran vient accentuer cette forte prédation. Au regard de son nombre et de sa diversité, il en est un acteur aggravant. Pour justifier la présence de l'oiseau, certains ornithologues argumentent le fait que le volatille aurait un rôle écologique majeur en prélevant les poissons malades ou blessés. Comment peut-on le vérifier ? D'autre part, ces poissons seront-ils véritablement condamnés dans une échance très brève et n'attendront pas que le cormoran vienne les prélever.

Les dégâts infligés aux poissons sont difficilement décelables car ils vivent sous l'eau et sont peu visibles. Seuls les pêcheurs, véritables sentinelles du milieu aquatique et les pisciculteurs, peuvent témoigner des dégâts occasionnés par les oiseaux.

Oh, oiseau noir vénéré !
reçoit ces quelques présents...



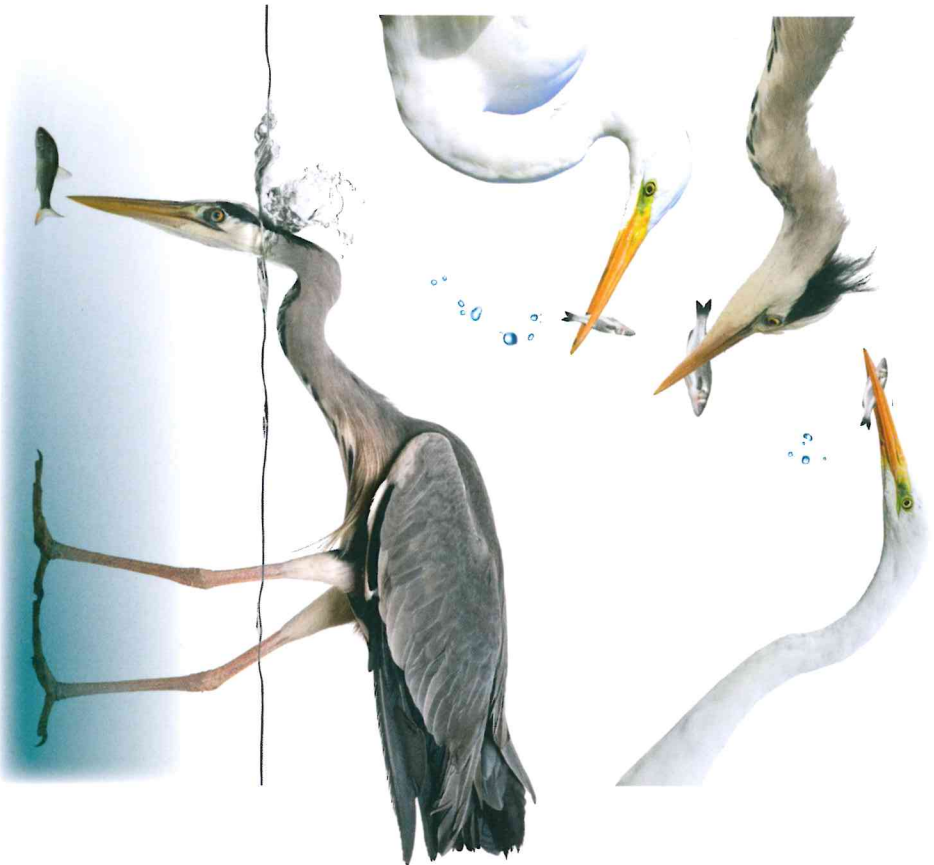
Tes adorateurs.

ET D'AUTRES PRÉDATEURS

➔ Aigrettes, hérons...

N'en jetez plus...

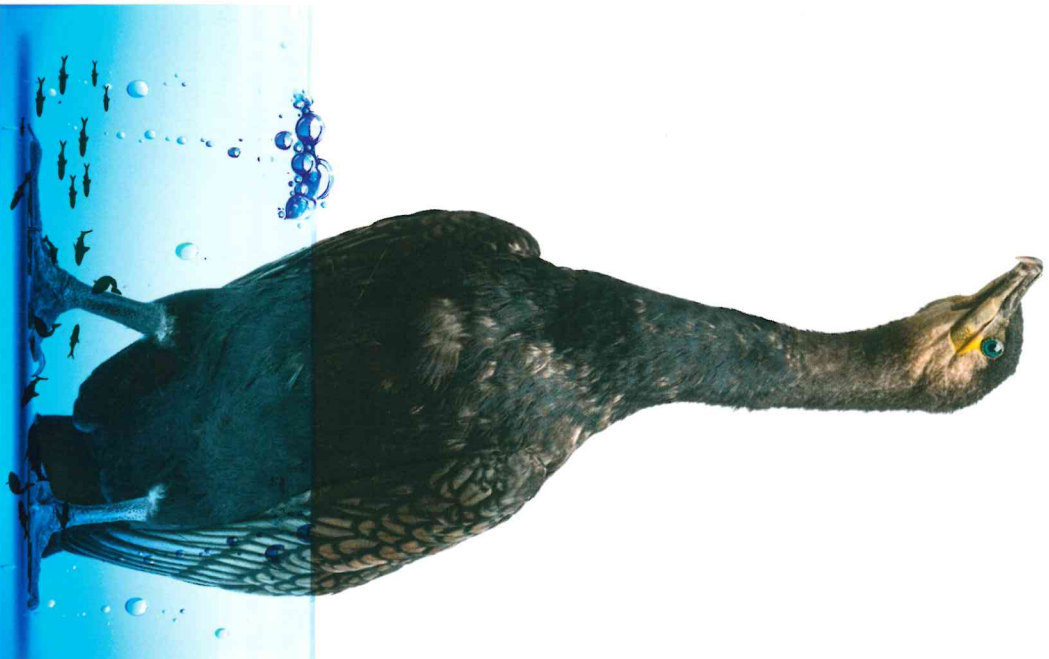
Nous amis protecteurs vont encore crier au loup et taxer les pisciculteurs et propriétaires d'étang d'en rajouter encore. En effet, après le cormoran, nous nous en prendrions aux aigrettes et autres hérons ; pauvres oiseaux. En ce qui concerne le héron, l'oiseau est endémique. Il a un rôle de régulation. Ce qui pose problème, c'est son nombre lors des pêches d'étang, où il n'est pas rare de voir plusieurs centaines d'oiseaux opérer une véritable curée sur un étang en vidange, où les poissons sont confinés dans une petite surface d'eau. L'autre problème vient surtout des grandes aigrettes dont la population devient de plus en plus importante sur tous les plans d'eau, alors qu'elle était presque inexistante voilà une dizaine d'années. On peut se demander jusqu'où ira son expansion au vu des dommages que ces oiseaux causent. Posséder un étang est devenu un véritable sacerdoce et il faut être diablement passionné pour continuer dans cette voie. Déjà les pisciculteurs sont de moins en moins nombreux : **un remplacement pour 3 départs**, alors que la demande en poisson d'eau douce en France est très forte. La France longtemps exportatrice en salomoniculture est passée derrière des pays comme la Tchèque. D'autre part la mise sous cloche de grands étangs par des organismes publics, où la pêche et la chasse aux gibiers d'eau sont proscrites ou fortement réglementées, participe à l'expansion de certaines espèces d'oiseaux piscivores. Ils trouvent là un milieu propice à une protection totale d'où ils pourront essaimer sur les plans d'eau voisins, souvent privés, qui leur serviront de garde-manger. **Il est temps de réguler certaines espèces afin de freiner leur expansion.** Pourquoi continuer à surprotéger des oiseaux qui n'ont pas de prédateurs et qui se propagent à tout va ? Arrêtons de sacraliser l'oiseau. **Le poisson a aussi le droit de vivre comme le pisciculteur d'ailleurs.** Il est temps de trouver un équilibre et si l'on laisse faire dame Nature cela prendra du temps et entraînera des dommages irréversibles, et la fin de toute une filière économique ancestrale.



Vraiment heureux

comme un poisson dans l'eau ?

Pisciculture...



Une reconversion vers la pédicure ?

L'oiseau a toujours eu bonne presse
auprès de l'opinion
contrairement au poisson
servi dans un journal
...

Si on veut une écologie responsable
mettons-les sur un même plan d'égalité.

Ce livret a été réalisé par Didier Baillard pour les illustrations-photos et les textes, avec la contribution technique de la PAGE. Crédit photos Shutterstock. Il a été édité grâce au concours financier de l'UNIAF - URIAP - N° SIRET W181002878 Association loi 1901. Présidente : Colette BEAUME 12 rue des Vosges 90300 - Lachapelle sous Chaux et du SYNDICAT DE LORRAINE (S.L.D.I.P.) Président : Lakdar TAMAZOUZI - Etang de Vaux 54400 - Cosnes et Romain - SLDIP@eauxcloises@orange.fr